

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie, réseaux divers »

Option : « Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) »

L'agent polyvalent en maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement et effectue des travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

L'agent polyvalent doit donc être capable d'intervenir dans les principaux corps d'état du bâtiment sans pour autant, être un spécialiste de chacun d'entre eux.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

Activités principales :

➤ **Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités**

- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Détecter les dysfonctionnements dans un bâtiment
- Saisir et évaluer le déroulement des opérations d'entretien
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif
- Appliquer la réglementation des établissements recevant du public
- Rendre compte à la hiérarchie

➤ **Travaux d'entretien courant des équipements**

- Effectuer un relevé de plan, effectuer un croquis coté
- Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers
- Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, électricité, peinture, plomberie, chauffage, menuiserie, plâtrerie, métallerie,...)
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité

➤ **Utilisation et maintenance courante de l'outillage**

- Détecter les dysfonctionnements du matériel
- Lire et comprendre une notice d'entretien
- Assurer la maintenance courante de l'outillage
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition

Compétences professionnelles

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaissance des normes sanitaires, des règles et consignes de sécurité
- Connaissances des règles d'entretien d'un bâtiment
- Connaissances de la réglementation ERP
- Connaissances des techniques du bâtiment second œuvre, en fonction de sa ou ses spécialités (maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, électricité, plomberie, soudure, chauffage, climatisation,...)
- Connaissances des principes et normes de signalisation, techniques de pose de la signalisation
- Connaissances des différents produits d'entretien, les différents matériaux
- Connaissances des techniques de fonctionnement des différents types d'outillages et matériels
- Savoir lire un plan, dessiner un croquis et prendre des cotes
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin